

-22./12./01/1982/-

MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

DIRECTION GENERALE DES SPORTS

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
ET FINANCIERES

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

Travail--Démocratique--Faix

SECRET N° 82/1048 du 20/11/82
AJS/GS, DAF, 4/17/82

du portant inscription
au tableau d'avancement de l'année 1982
des fonctionnaires des cadres de la caté-
gorie A - hiérarchie I des services so-
ciaux (Jeunesse et Sports) et dressant
la liste des fonctionnaires de ces mêmes
cadres avançant et l'ancienneté de deux
(2) à trois (3) ans.-

VISAS :

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la Constitution du 8 juillet 1979 ;
Vu la loi n°35/60 du 43 novembre 1960 portant amende-
ment de l'article 47 de la Constitution du 8 juillet 1979 ;
Vu la loi n°15/62 du 3 février 1962 portant statut
général des fonctionnaires des cadres ;
Vu l'arrêté n° 087/FP du 28 juin 1960 fixant le règle-
ment sur la solde des fonctionnaires des cadres ;
Vu le décret n°62/130/AF du 9 mai 1962 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires des cadres ;
Vu le décret n°62/197/FP du 5 juillet 1962 fixant les
catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n°15/62
du 3 février 1962 portant statut général des fonctionnaires des
cadres ;
Vu le décret n°65/170/FP-DE du 25 juin 1965 réglemen-
tant l'avancement des fonctionnaires des cadres ;
Vu le décret n°74/454 du 17 décembre 1974 modifiant
le tableau hiérarchique des cadres A.B.C. et D de l'Enseignement
(Jeunesse et Sports) abrogeant et remplaçant les dispositions des
articles 1.1.3.8.10.13.14.15.18.19 et 20 du décret n°3/79 du 26
mars 1963 portant statut commun des cadres de l'Enseignement
(Jeunesse et Sports) ;
Vu le décret n°74/470 du 31 décembre 1974 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n°62/196 du 5 juillet 1962
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires des cadres ;
Vu le décret n°62/198/FP du 5 juillet 1962 relatif à
la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
Vu le décret n°79/124 du 4 avril 1974 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le décret n°80/644 du 20 décembre 1980 portant nomi-
nation des Membres du Conseil des Ministres ;
Vu le décret n°80/630 du 21 décembre 1980 portant
débloccage des avancements des agents de l'Etat ;
Vu le rectificatif n°81/016 du 26 janvier 1981 au décret
n°80/644 du 20 décembre 1980 portant nomination des Membres du
Conseil des Ministres ;
Vu le décret n°81/017 du 26 janvier 1981 relatif aux
intérims des Membres du Gouvernement ;
Vu les procès-verbaux de la commission administrative
paritaire d'avancement en date du 20 juillet 1981.

SECRET

Article 1er. - Sont inscrits au tableau d'avancement de l'année 1961 les fonctionnaires des cadres de la catégorie A - hiérarchie I des services Sociaux Enseignement (Jeunesse et Sports) dont les noms suivent :

Professeurs-Certifiés d'E. P. S.

Pour le 2ème échelon à 2 ans

IIA.-	MOU-MOUL	Alphonse	INS B.VILLE
-	ROSSOU-MOUL	Justin	" "
-	ELANI	Jean-Claude	DRS CUVETTE
-	BOUEBOUCOULOU	Abraham	" "
-	LEUBAKI	Alphonse	INS B.VILLE
Ime.-	PAHCOUNGOU née TQATHY	Françoise	" "
III.-	MECLA-CYALY		" "
-	MANABIYENGUI	Jean	" "
-	O B A	Michel	DGS B.VILLE

- A 30 MOIS -

IIA.-	AKOMO-TCHOUA	Lucien	INS B.VILLE
-	ALBNA-DA-DANGUI		" "
-	AYCUMA-MOULOU	Abraham	DRS CUVETTE
-	BAZOLO	Pierre	DGS B.VILLE
-	DAFILO	Loïse Sédar	" "
-	SEOLA	Raphaël	DRS POOL
-	NGOU-MILI	Michel	INS B.VILLE
-	NGOU-ME-MOUCOUNGOU		" "
-	MOUNGUY-FYNS BENJAS		" "
-	NGOULA	Jean	" "
-	ONDONGC	Fascal Robert	" "
-	MECOSSI-NGOUARI	Michel	DRS MOUILLOU

Pour le 3ème échelon à 2 ans

IIA.-	BENGUI	Victor	ISEPS B.VILLE
-	MOULANDA	Jacques	" "
-	NDEKE	Fidèle	" "
-	ONIANQUE	Richard	" "

Pour le 4ème échelon à 2 ans

IIA.-	LONGANGUI	Jean-Félix	ISEPS B.VILLE
-	MIANGOU-MILA	Honoré	" "
-	OTENDE	Charles	CAB.INS

Pour le 5ème échelon à 2 ans

IIA.-	DI-MOUNDILA	Edmond	DGS B.VILLE
-	DI-YANITH	Léonard Mellon	ISEPS B.VILLE...

Professeurs Certifiés d'E.P.S. (suite)

Pour le 7ème échelon à 2 ans

- BECILE	Jérôme Basile	ISEPS - B.VILLE
- BEONE	Jean	"- "

Inspecteurs d'E.P.S.

Pour le 3ème échelon à 2 ans

- BOKOUNGUE-S. N. K. K. L.	Alexandrine	DGS - B.VILLE
- BROUE	Grégoire	"- "
- BUBAKILA	Gilbert	DGS. B.VILLE
- BECHOU	Daniel	DEBAT. IDEOLOGIE
- BATSIM	Maxime	DGS. - B.VILLE
- BEONGO	André	DGS. B.VILLE
- MPASSI-BANGA	Clément	DGS "-
- TSONDZABE	Jean-Prosper	DGS "-
- ZOMELI	Nicolas	DGS. LEKOUNOU

Pour le 4ème échelon à 2 ans

- ELENGE	Henri	DGS. - BRAZZAVILLE
- OKOLA	Marie Alphonse	"- "

Pour le 5ème échelon à 2 ans

- DOBOZE	Calixte	INS B.VILLE
- NGALOU	Jean-Paul	DEP. ORG. "-

Pour le 7ème échelon à 2 ans

- EBONDZABATO	Paul	ISEPS B.VILLE
- NGANGA	Dominique	DGS. POOL

Pour le 10ème échelon à 2 ans

- OVAGA	Daniel	DIRECT. MAIRE-BZV.
---------	--------	--------------------

Inspecteurs Principaux d'E.P.S. Jeunesse et des Sports.

Pour le 5ème échelon à 2 ans

- GANDZILIMI	Elie	DGS - NIARI
--------------	------	-------------

Pour le 7ème échelon à 2 ans

- BIYOUNDOUJI	Gérard	IC.DGS. B.VILLE
---------------	--------	-----------------

.... /

Inspecteurs Principaux I.E.P. (suite)

Pour le 9ème échelon à 2 ans

- KIMBI	Gabriel	D.G.S. - B.VILLE
- MOUTIERE-ROCHELARD	Jean Alexandre	ELTRASSONIC - B.VILLE

Article 2.- Avanceront en conséquence à l'ancienneté à trois (3) ans

Professeurs Certifiés d'E.P.S

Pour le 2ème échelon

- KISSALI	Pierre	LYCEE-CHARLES DE GAULLE ROUGE BEV.
- KOKOBO-KOOUYI	Jean-Blaise	I.N.S. - B.VILLE

Article 3.- Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 20 NOVEMBRE 1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Le Ministre de la Jeunesse
et des Sports

-- G. O B E FOUNOU . . .

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale

-- Colonel Louis SYLVAIN BOMI . . .

Le Ministre des Finances

-- Bernard COMBO MINISTRE . . .

-- Itihi Ossetombe MINISTRE . . .

- JORPC..... 2
- DEF.....53
- DE.....3
- DCF.....3
- DGS.....3
- DAF/SPORTS.....10
- INTERESSES.....53
- DOSSIERS.....53
- SGCA/DC.....4/105